

Charte des données personnelles

Jeu Concours « CAMPAGNE SOLOGNE »

Dernière mise à jour : 2 octobre 2020

Préambule

La présente charte de protection des données personnelles (la « charte ») décrit les méthodes que le département de Loir-et-Cher emploie dans le cadre de la collecte, de l'utilisation, de la protection et du partage des données personnelles des participants au jeu concours.

Soucieux de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable, basée sur le partage de valeurs sociales responsables et le respect des droits et libertés des personnes, le département de Loir-et-Cher s'engage en matière de protection des données à caractère personnel.

L'objectif principal de la présente politique est de décrire la façon dont le département de Loir-et-Cher, en sa qualité de responsable de traitement, collecte, utilise, protège et partage les données personnelles des usagers.

Elle regroupe dans un format transparent, compréhensible et accessible, des informations concernant les traitements de données mis en œuvre, pour permettre aux contacts de comprendre dans quelles conditions leurs données sont traitées, quels sont leurs droits à cet égard et pour présenter les engagements du département de Loir-et-Cher en sa qualité de responsable de traitement.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de la relation contractuelle que nous pouvons avoir avec les usagers.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- « Usagers » désigne toute personne physique en relation avec le département de Loir-et-Cher et ses services.
- « Responsable du traitement » désigne toute personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens des traitements de données à caractère personnel définis dans la présente charte ;
- « Sous-traitant » désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement (il s'agit en pratique des prestataires avec lesquels nous travaillons et qui interviennent sur les données à caractère personnel qu'ils traitent) ;
- « Destinataires » désigne les personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel, qui peuvent donc être aussi bien des destinataires internes que des organismes extérieurs.

Traitements de données à caractère personnel

Lorsque vous participez au jeu concours, nous collectons et traitons certaines données personnelles vous concernant, à savoir toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, au sens de la législation applicable en vigueur (règlement Européen n° 2016/679 et loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978), notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

Responsable de traitement

Le département de Loir-et-Cher est le responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de ce jeu concours. Il en détermine les aspects administratifs, juridiques, organisationnels, financiers et en gère les modalités techniques.

Principes et loyauté concernant vos données personnelles

Les données personnelles que vous fournissez lors de votre participation au jeu concours sont strictement nécessaires aux opérations, excepté celles collectées aux fins de vous fournir, de façon optionnelle, et sous réserve de votre consentement préalable, des fonctionnalités additionnelles.

Dans un souci de transparence, le département de Loir-et-Cher attache un soin particulier à l'information aux usagers au sujet des traitements qui les concernent. A cet effet, le département de Loir-et-Cher a défini la présente charte.

Lorsque le département de Loir-et-Cher est amené à traiter des données, il le fait pour des finalités spécifiques. Chaque traitement de données mis en œuvre poursuit une finalité légitime, déterminée et explicite.

Pour chacun des traitements mis en œuvre, le département de Loir-et-Cher s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire, au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Le département de Loir-et-Cher veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexactes.

Synthèse des traitements de données personnelles

FINALITÉS	BASE JURIDIQUE
1/ Participation au jeu concours « CAMPAGNE SOLOGNE »	Consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

2/ Envoi d'informations et d'actualités de la part du département	Consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978
---	---

Bases juridiques et finalités d'utilisation de vos données personnelles

1/ Le département de Loir-et-Cher vous permet de participer au jeu concours « CAMPAGNE SOLOGNE» et à ce titre traite les données personnelles nécessaires à son fonctionnement et à sa sécurité tel que détaillé dans le règlement du jeu concours disponible en ligne.

Cette finalité a pour base juridique votre consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

2/ Le département de Loir-et-Cher peut vous proposer des fonctionnalités additionnelles lors de votre inscription au jeu concours, qui permettent de recevoir des actualités et informations de sa part. Lors de votre inscription au jeu concours, votre consentement vous sera ainsi demandé pour utiliser cette fonction, avec la possibilité de le retirer à tout moment.

Cette finalité a pour base juridique votre consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

Catégories de données personnelles traitées

Dans le cadre de votre inscription au jeu concours, le département de Loir-et-Cher traite les catégories de données personnelles suivantes :

- **Données personnelles fournies à l'occasion de votre inscription au jeu concours** : afin de pouvoir valider votre inscription au jeu concours, il est nécessaire que vous fournissiez les données d'identification suivantes : votre identité, votre adresse email, et votre code postal à des fins de statistiques.
- **Données personnelles automatiquement collectées lors de votre inscription au jeu concours** : dans le cadre de l'inscription au jeu concours, des données personnelles sont collectées concernant votre terminal (adresse IP, modèle de terminal, empreinte du terminal, paramétrage et préférences, empreinte du navigateur...) et ce à des fins d'accessibilité et autres besoins techniques.

Les destinataires de vos données personnelles

Les données à caractère personnel que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de responsable du traitement. Nous les partageons uniquement selon les modalités stipulées dans la présente politique ou si la loi nous l'impose. Nous nous assurons que vos

données ne soient accessibles qu'aux destinataires internes ou externes autorisés visés ci-après.

Peuvent accéder au traitement de données, dans la limite de leurs attributions et de leur besoin d'en connaître :

- **Les personnels** du Département, intervenant dans la gestion ou le contrôle dans les opérations du jeu concours, individuellement désignés et habilités par le Département.
- **Les administrations publiques** : dans le cadre de sa mission de service public et conformément à ses obligations légales, le département de Loir-et-Cher peut communiquer à d'autres personnes publiques les données d'utilisation qui sont strictement nécessaires à l'exécution de leur mission de service public, sous une forme sécurisée, au titre du décret n°2019-31 du 18 janvier 2019 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations.

Le département de Loir-et-Cher peut en outre être amené à partager des informations sans que celles-ci permettent pour autant de vous identifier directement, comme des statistiques agrégées anonymes se rapportant au jeu concours.

Enfin, le département de Loir-et-Cher est en droit d'utiliser ou de partager des données personnelles en tant que de besoin à l'effet de respecter un(e) quelconque loi, règlement ou exigence juridique, d'initier une procédure judiciaire ou de défendre un droit en justice, de protéger les droits, les intérêts et la sécurité de la collectivité, de nos agents, de nos bénéficiaires ou dans le cadre d'une enquête sur un cas de fraude ou de suspicion de fraude ou sur toute autre infraction.

Transfert de données personnelles

Vos données personnelles traitées dans le cadre du jeu concours ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne / Espace Économique Européen.

La sécurité de vos données personnelles

Le département de Loir-et-Cher accorde une importance particulière à la sécurité des données à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour que les données soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils qui permettent le traitement des données personnelles, Le département de Loir-et-Cher s'assure qu'ils permettent d'assurer un niveau de protection optimal des données traitées.

Le département de Loir-et-Cher met ainsi en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. A ce titre, le département de Loir-et-Cher est en mesure de recourir à des techniques de pseudonymisation ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère possible et/ou nécessaire.

Lorsque nous avons recours à un prestataire, le département de Loir-et-Cher ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité. Le département de Loir-et-Cher conclut avec ses sous-traitants, dans le respect de ses obligations légales et réglementaires, des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers.

En cas de violation de données à caractère personnel, le département de Loir-et-Cher s'engage à le notifier à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans les conditions prescrites par le Règlement.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les usagers et que les données n'ont pas été protégées, le département de Loir-et-Cher en avisera les usagers concernés, et leur communiquera les informations et recommandations nécessaires.

Durée de conservation de vos données personnelles

Le département de Loir-et-Cher conserve vos données personnelles dans des fichiers ou des systèmes actifs pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Le département de Loir-et-Cher conserve les données relatives à un votre participation pendant un an après la fin du jeu concours, ou après l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux. Par la suite, et pour répondre aux besoins statistiques et de pilotage, les données relatives aux bénéficiaires peuvent être conservées au-delà du délai d'un an après un processus d'anonymisation.

Sous réserve de votre consentement exprès, le département de Loir-et-Cher peut conserver votre adresse email aux fins d'information sur les activités et actualités du département de Loir-et-Cher, notamment par prospection par voie électronique, jusqu'à un an après votre inscription au jeu concours.

Si vous vous opposez par la suite à ce type de message, le département de Loir-et-Cher peut conserver ces données pendant un an à compter de votre opposition aux fins de pouvoir prendre en compte votre choix.

Dans tous les cas, vos données pourront ensuite être archivées de manière intermédiaire pendant les durées de prescriptions applicables, dans le respect des obligations légales applicables en matière de conservation des archives publiques.

Vos droits sur vos données personnelles

Vous disposez, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité, de droits concernant vos données personnelles, selon les traitements et leur base légale.

BASE JURIDIQUE	DROITS ASSOCIÉS
Consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978	Information, accès, rectification, effacement, portabilité, limitation du traitement, opposition à une décision automatisée.

Enfin, conformément à l'article 85 de la loi "Informatique et libertés", vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à Mme la Déléguée à la Protection des Données du Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Par courriel l'adresse suivante : dpo@departement41.fr

Par courrier postal au Conseil départemental de Loir-et-Cher, Mme la Déléguée à la protection de données, Hôtel du Département, Place de la République, 41020 Blois Cedex

Au besoin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Modifications de la charte des données personnelles

La présente charte des données personnelles peut être modifiée par le département de Loir-et-Cher, aussi nous vous recommandons donc de consulter cette page régulièrement.